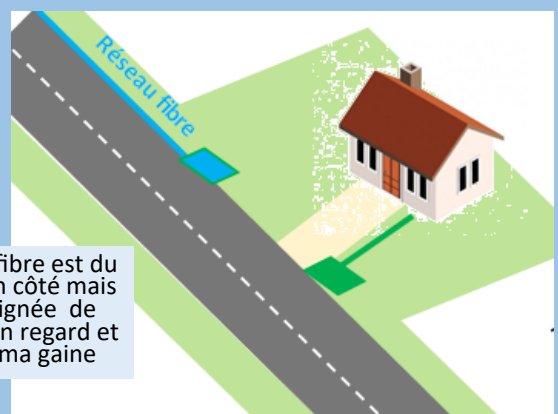
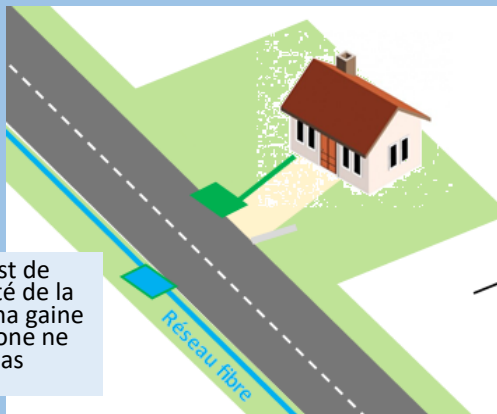


Le réseau n'arrive pas jusqu'à chez moi...c'est un problème?

Dans 95% des cas, quand un logement est éligible à la fibre il n'y aura aucun problème de raccordement car le logement est relié au réseau de Gers Fibre par le réseau téléphonique via une gaine ou des poteaux.

Dans 5% des cas il n'y a pas cette continuité, pourtant le logement est bien éligible et les occupants peuvent contacter un opérateur pour s'abonner. Mais quand le technicien de l'opérateur vient sur place, il constate que le réseau de Gers Fibre est encore un peu trop loin et qu'il faut le rapprocher. Si vous êtes dans cette situation, pas de panique. Tout est prévu!



Que se passe-t-il dans ce genre de situation?
Qui règle le problème ?
Qui paie?

Règle n°1: Si le logement est éligible à la fibre, il faut souscrire un abonnement car c'est la prise d'abonnement qui va permettre de régler le problème.

Règle n°2: Si il faut faire des travaux complémentaires sur le domaine public (traverser la route par exemple, ou rajouter un poteau) c'est Gers Fibre qui construira et qui paiera.

Règle n°3 l'abonné n'a pas de démarche à faire. C'est on opérateur qui doit saisir Gers Fibre et tenir son client informé.

La Tout va se gérer automatiquement une fois que vous vous serez abonné

- Le technicien de votre opérateur vient constater le problème.
- Il le signale à Gers Fibre car il doit expliquer son échec
- Gers Fibre vérifie la situation et réalise les travaux nécessaires.
- Les travaux sont finis, Gers Fibre prévient votre opérateur qui renvoie son technicien pour vous raccorder.